

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3494**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Anatole France et appartenant à la SARL d'aménagement de l'îlot VALDO

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

**Bureau du 17 septembre 2012****Décision n° B-2012-3494**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Anatole France et appartenant à la SARL d'aménagement de l'îlot VALDO**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue Anatole France à Vaulx en Velin, appartenant à la SARL d'aménagement de l'îlot VALDO déjà aménagée dans le domaine public de voirie de la rue Anatole France à Vaulx en Velin.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 119 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 311 de la section BD, libre de toute location ou occupation.

Aux termes du projet d'acte, la SARL d'aménagement de l'îlot VALDO céderait ledit terrain à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 119 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 311 de la section BD, située rue Anatole France angle avenue Salvador Allende à Vaulx en Velin, et nécessaire à la régularisation foncière d'une partie du domaine public de ladite rue.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O0734, le 17 octobre 2011 pour la somme de 4 483 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822, et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822 - pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.**